

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2003

Madame PAPIN ouvre le débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la nouvelle procédure du PLU (Plan Local d'Urbanisme) anciennement P.O.S, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme.
Ce point ne nécessite pas de vote.

Le Conseil Municipal vote à la majorité des voix moins 6 abstentions

l'acquisition des terrains de la société C.R.P.A,
le compte administratif 2002,
le compte de gestion 2002,
le bilan sur les opérations immobilières,
la décision modificative N°1,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

la sortie de deux véhicules de l'inventaire communal,
la participation aux frais de scolarité des élèves de Claye-Souilly,
la dissolution de la Caisse des Ecoles,
l'autorisation de lancer un appel d'offres ouvert pour la restauration scolaire,
la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du lycée de Mitry-Mory,
la modification du tableau des emplois,
la convention relative aux services de prévention des risques professionnels,
le contrat de capture et de mise en fourrière avec la société S.A.C.P.A,
la prise en charge par les propriétaires des frais de capture et de mise en fourrière,
la redevance d'occupation du domaine public routier.

Pour les trois points suivants :

- subventions aux associations, vote à la majorité des voix (ne prennent pas part au vote les élus membres d'associations),
- remise gracieuse des pénalités sur taxe d'urbanisme :
 - OPAC de Meaux, vote à la majorité des voix moins 6 contre,
 - SCI Résidence du Coteau, refus à l'unanimité,
 - SCI l'Envol, vote à la majorité des voix moins 1 contre,
 - EDG/GDF, vote à la majorité des voix moins 6 contre,
- avenant n°2 à la convention avec BOUYGUES Telecom, vote à la majorité des voix moins 7 contre, 7 abstentions et 15 pour.

Marie-Paule RENOUARD
Conseillère Municipale

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

(20 et 21 septembre 2003)

Les journées du Patrimoine fêtent le bicentenaire de la naissance de Prosper Mérimée (28 septembre 1803). L'un des premiers « inventeurs » de la conservation et de la restauration de monuments historiques.

Le Ministère de la Culture a choisi cette année de consacrer le thème principal des journées européennes du patrimoine au « Patrimoine spirituel ». Les monuments religieux seront donc l'honneur.

Par conséquent, malgré quelques travaux, la collégiale Notre Dame sera ouverte au public, avec visites guidées le samedi 20 et le dimanche 21 Septembre de 14 h 00 à 18 h 00.

Le dimanche 21 septembre, à partir de 13 h 30, nous vous proposerons une promenade en calèche dans les rues de Dammartin-en-Goële.

Sous la Halle, le centre artisanal vous montrera comment travaillent un potier, un vannier, un canneur de chaise.

Dans la grande salle de la Mairie, une exposition de documents anciens vous sera présentée.

Nous espérons que vous serez nombreux à manifester par votre présence votre attachement à notre patrimoine.

Jeanne MALAUSSEN
Maire-Adjoint à la Culture

EXPRESSION DE L'OPPOSITION AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

L'aménagement du centre ville est une nécessité primordiale pour Dammartin, afin d'en améliorer la circulation.

Nous l'avions prévu dans notre programme de campagne électorale. Malgré la légitimité des travaux, il nous paraît indispensable que les résidents des quartiers concernés soient informés, ainsi que l'ont été les commerçants sur ce projet et ce, de manière détaillée, à savoir :

Début des travaux : 2004 ? (programmés et étalés sur cinq ans).

En conseil municipal du 20 mars 2003, Madame le Maire interpellée par notre groupe, à ce sujet, a répondu qu'il était encore trop tôt pour déterminer le temps nécessaire aux travaux.

Nuisances (tout ce que comporte un chantier de grande envergure).

Difficultés de circulation et de stationnement.

Rappelons que Dammartin possédait un château féodal d'où partait de nombreux souterrains.

Il n'est pas à exclure d'y découvrir des vestiges archéologiques, ce qui risquerait d'interrompre et retarder les travaux.

Au même conseil du 20 mars, Madame le Maire a précisé que le centre ville, au lieudit « la pointe », ne se situe pas dans un périmètre archéologique.

La mise en valeur du patrimoine nous tient à cœur et nous serons vigilants sur ce que décidera la majorité.

Nous pensons qu'une réunion publique, sur ce sujet, serait souhaitable pour toute la population.

Contact : UNION DAMMARTIN DEMAIN
Portable : 06 74 90 43 93
e-mail : micheline.guillot@wanadoo.fr

MERCI

Les membres de la Commission Sociale de la mairie remercient chaleureusement tous les « moins jeunes » de la commune qui ont accepté de les rencontrer et de les accueillir.

Une vingtaine de personnes ont répondu à notre appel. Nous avons encore des rendez-vous à honorer.

Un partage et une écoute mutuelle sont toujours enrichissants.

Nous restons à votre écoute pour tout problème qui vous interpellent ou tout simplement pour briser votre solitude qui est souvent pesante.

ATTENTION «chiens errants»

Les frais de capture, de ramassage, de transport et de mise en fourrière des animaux errants sont dorénavant à la charge des propriétaires (sur la base de frais engagés)

C'est maintenant le Service de l'Assistance et le Contrôle de Peuplement Animal (SACPA) qui est chargé de cette mission.

Marie-Paule RENOUARD
Conseillère Municipale